



**Extrait N° 2 / du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal**

Séance ordinaire du 31 mars 2017

Commune des Avirons

L'an deux mil dix-sept, le 31 mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire**.

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

05 AVR. 2017

que la convocation du Conseil a été faite le **21 mars 2017** et que le nombre des membres en exercice étant de **33**, le nombre des membres présents est de **26**.



Présents : M. DENNEMONT Michel – M. MONDON René – M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline – M. ESCHYLE Gilles – Mme CADAS Isabelle – M. BENARD Alex – Mme MARCHAND Gladys – Mme MEZINO Sylvaine – Mme HEBERT Monique – M. VLODY René – M. CASSAGNABERE Patrick – M. RIVIERE Lucien – Mme RIVIERE Suzette – Mme JULLIEN Marie Josée – M. PAYET Fabrice – M. FRINGUE Mikaël – Mme BARET Liliane – M. FERRERE Frédo – Mme ABELARD Isabelle – Mme LESQUELIN Nadia – M. RIVIERE Olivier – Mme DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia – Mme HOARAU Annie – M. FORT Paul – Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne.

Absente excusée : Mme CADERBY Colette

Absents : M. CANTINA Pierrot – M. SERMANDE Jean Pierre – M. DENNEMONT Jean Daniel – Mme SILOTIA Natacha.

Procurations : Mme BAILLIF Line Rose a donné mandat à Mme LESQUELIN Nadia – M. RIVIERE Raphaël a donné mandat à Monsieur MONDON René.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **Madame DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia** comme **secrétaire de séance**. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia est désignée pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 2 / Adoption du budget primitif 2017

o Compte Principal

Le projet de budget du compte principal pour l'exercice 2017 se présente comme suit :

	Dépenses : 20 041 338	Recettes : 20 041 338
Fonctionnement	14 021 303	14 021 303
Investissement	6 020 035	6 020 035

Hôtel de Ville

La répartition par chapitre est la suivante :

Pour la section de fonctionnement :

En recettes :

Chap. 013 – Atténuations de charges	20 000
Chap. 70 – Produits des services et du domaine (Occupation du domaine et redevances diverses)	571 925
Chap. 73 – Impôts et taxes (Contributions directes, taxes sur les carburants, octroi de mer...)	9 012 061
Chap. 74 – Dotations et participations (Dotation forfaitaire, Dot. Nat de péréq, part. emplois aidés, partic. CAF pour la restauration scolaire...)	4 368 600
Chap. 75 – Autres produits de gestion courante (Produits des locations immobilières)	16 353
Chap. 042 – Opérations d'ordre de transferts entre sections	32 364

En dépenses :

Chap. 011 – Charges à caractère général	2 746 952
Chap. 012 – Charges de personnel	8 760 000
Chap. 65 – Autres charges de gestion courante (Contribution service incendie, dt 170 800 subventions aux associations, etc...)	637 545
Chap. 66 – Charges financières	272 271
Chap. 67 – Charges exceptionnelles (Bourses et prix, subv. au budget annexe)	51 177
Chap. 023 – Virement à la section d'investissement	657 763
Chap. 042 – Opérations d'ordre de transferts entre sections	640 595
Chap. 014 – Atténuations de produits	255 000

Pour la section d'investissement :

En recettes :

Chap. 021 – Virement de la section de fonctionnement	657 763
Chap. 10 – Dotations et fonds divers (FCTVA, TLE)	522 833
Chap. 13 – Subvention d'investissement	486 241
Chap. 16 – Emprunts et dettes assimilées	2 999 603
Chap. 040 – Opérations d'ordre de transferts	640 595
Chap. 024 – Produits des cessions d'immobilisations	713 000

En dépenses :

Chap. 16 – Remboursement d'emprunts	820 000
Chap. 20 – Immobilisations incorporelles	60 700
Chap. 21 – Immobilisations corporelles	823 434
Chap. 23 – Immobilisations en cours	4 283 537
Chap. 040 – Opérations d'ordre de transferts	32 364

Cette section intègre notamment :

- ✓ Les échéances pour les portages fonciers confiés à l'EPFR ;

- ✓ L'acquisition de divers matériels techniques, matériels informatiques et mobiliers divers pour les différents services communaux et les établissements scolaires ;
- ✓ La poursuite des divers travaux de modernisation du patrimoine routier notamment le chemin Parc à Moutons ;
- ✓ Les travaux de modernisation du patrimoine bâti notamment la réhabilitation de l'ex- local ARAST ;
- ✓ Les travaux de création de parking école de Ravine Sèche ;
- ✓ Les travaux pour l'extension du cimetière et la création de la salle funéraire ;
- ✓ Le lancement des études pour une tranche supplémentaire d'agrandissement de l'école du Ruisseau.

Le document budgétaire complet correspondant est consultable en Mairie.

Le Conseil Municipal est invité à :

- Fixer le niveau de vote par chapitre ou article ;
- Voter le budget ;
- Voter les subventions aux associations, inférieures à 23 000 €.

Le Conseil Municipal, après examen du document budgétaire et après avoir entendu les explications du Maire :

- **A l'unanimité**, décide de voter le budget au niveau du chapitre, tant pour la section de fonctionnement (à l'exception de l'article spécialisé **6574**) que pour la section d'investissement.
- **A la majorité absolue (1 abstention : Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne)**, adopte les différents chapitres tels que proposés ci-dessus, tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement.
- Sur l'article **6574**, le Conseil Municipal,
 - **A la majorité absolue (1 abstention : Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne)**, décide de fixer le montant de l'article à la somme de **170 800 €** ;
 - D'attribuer les montants suivants par association bénéficiant d'une subvention de moins de 23 000 € :

AETA (1 abstention : Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne) (Mme Gladys MARCHAND, intéressée, quitte la salle au moment du vote)	2 000,00 €
A.D.A.C (Ass. pour la Diffusion Artistique et Culturelle) (à l'unanimité)	1 000,00 €
Club les Amis (à l'unanimité)	7 000,00 €
Association Sportive du Collège (à l'unanimité)	600,00 €
Association Sportive du Collège intercomm. Etang Salé/Avirons (à l'unanimité)	300,00 €
Association Sportive du Lycée (à l'unanimité)	600,00 €
Association Métis'sages (à l'unanimité)	500,00 €
Association Sportive et Culturelle des Avirons (à l'unanimité)	1 500,00 €
J SCT (Jeunesse Sportive Culturelle du Tévelave) (à l'unanimité)	7 000,00 €
Club bouliste des Avirons (à l'unanimité)	1 500,00 €
ACJV (Association Culturelle du Tévelave Jeunesse et Vie) (à l'unanimité)	1 000,00 €
A.S.P.T (Ass. Sportive de Pétanque du Tévelave) (à l'unanimité)	1 500,00 €
Amicale Fitness Avirons (à l'unanimité) (Mme Suzette RIVIERE, intéressée, quitte la salle au moment du vote)	1 000,00 €

.../...

Jeunesse Multi Sports Avironnaise (à l'unanimité)	500,00 €
Koz pa dan dos (à l'unanimité)	1 000,00 €
Association Foot Avironnaise (à l'unanimité)	1 000,00 €
Association Basket Club (à l'unanimité)	1 500,00 €
U.S.D.T (Union Sportive du Tévelave) (à l'unanimité) (M. Gilles ESCHYLES, intéressé, quitte la salle au moment du vote)	20 000,00 €
Tennis Club Avirons (à l'unanimité)	1 500,00 €
Avirons Foot Vétérans (à l'unanimité)	1 000,00 €
Judo Club (à l'unanimité)	2 000,00 €
Association Nippon Kempo (à l'unanimité)	500,00 €
Association Evolution (à l'unanimité)	500,00 €
Association LACS (à l'unanimité) (M. Fabrice PAYET, intéressé, quitte la salle au moment du vote)	10 000,00 €
Association Taekwon shin soul (à l'unanimité)	1 000,00 €
Association Gym Avirons (à l'unanimité)	1 000,00 €
Association Réuni Sport (à l'unanimité)	1 000,00 €
Et vie danse (à l'unanimité)	1 000,00 €
Association E.V.E (Etre Vivant Ensemble) (à l'unanimité)	300,00 €
Association Saint Vincent de Paul (à l'unanimité)	300,00 €
USEP (à l'unanimité)	6 000,00 €
Association FARFAR (à l'unanimité)	500,00 €
Association Run Altitud (à l'unanimité)	5 000,00 €
Association ALOR (à l'unanimité)	1 000,00 €
RODGERS (à l'unanimité)	500,00 €
Association Ti Bul Kréol (à l'unanimité)	1 000,00 €

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,



Le Maire,